

VITESSE

REGLEMENT PARTICULIER 2024

OPENBIKE
OBK
Occitanie 25



MOTO-CLUB : MOTO SPORT OCCITAN

E-MAIL : contact@motosportoccitan.fr

TÉLÉPHONE : 0648067728

ORGANISATEUR TECHNIQUE : ALIBERT MICHEL

N° D'ÉPREUVE FFM : 237

DATE : 29/09/2024

LIEU : LAYRAC

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	-----	GERVAIS JULIE	Licence :	173260
Président du Jury ou Arbitre	-----	ARABEYRE NELLY	Licence :	246252
Membre du Jury	-----	COSTES FABRICE	Licence :	247418
Membre du Jury	-----		Licence :	
Commissaire technique responsable	-	RICHARD JOEL	Licence :	106098
Responsable du chronométrage	-----	BELLOC AUDREY	Licence :	450112

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
MiniOGP 115	7 ans	12 ans	65cc 2T/ 115cc 4T max*	NJ2-NJ3-NCO-LJ / 55€ / 12CV max
MiniOGP 160	9 ans	14 ans	85cc 2T/ 160cc 4T max*	NJ2-NJ3-NCO-LJ / 55€ / 15CV max
MiniOGP 190	12 ans	16 ans	190cc 4T max*	NJ2-NJ3-NCO-LJ / 55€ / 15CV max

* L'âge minimum doit être révolu à la date de l'épreuve. L'âge maximum ne doit pas être dépassé au 31 décembre de l'année en cours.

Autre(s) catégorie(s) :

Pocket-Bike	8 ans	50cc max / NJ2-NJ3-NCO-LJ / 55€
V3	9 ans	125cc 4T / NJ2-NJ3-NCO-LJ / 55€ / 15CV max
V4	10 ans	80cc 2T/ 190cc 4T max* / NJ2-NJ3-NCO-LJ / 55€ / 15CV max
V5	10 ans	125cc 2T/ 190cc 4T max* / NJ3-NCO-LJ / 55€ / 20CV max
V6	12 ans	125cc 2T/ 250cc 4T max* / NJ3-NCO-LJ / 55€ / 25CV max
Démonstration	6 ans / 14 ans	50cc 8cv max / NJ1-NJ2-NJ3-NET-LJ-PASS CIRCUIT

* cf RTS

LJ en ligne uniquement J-72h

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (78€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 150 € pour les 2T et 300 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **DR LISE MARIE LATOUR**

Nombre de secouristes **2**

Hôpital le plus proche **Centre hospitalier Agen**

Nombre d'ambulance(s) **1**

Temps de trajet (en min) **15**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **Circuit de Layrac**

Adresse **RN 21 Ramonde 47390 LAYRAC**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1200**

Largeur minimum de la piste **8**

Nombre d'OCP* **5**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **36**

En manche : **31**



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **17/06/2024**

VISA DE LA LIGUE

DATE: 17/06/2024

N. Amboise



24/06/2024

VISA DE LA FFM

DATE: **05/09/2024**

NUMÉRO: **24/0844**



74 Avenue Parmentier
 75011 PARIS
 01 49 23 77 00
 ffm@ffmoto.org
 ffmoto.org



N° d'épreuve FFM	237
Moto-Club	MOTO SPORT OCCITAN
N° d'affiliation	3156
Date	29/09/2024
Lieu	LAYRAC
Organisateur technique	ALIBERT MICHEL
E-mail	contact@motospportoccitan.fr
Téléphone	0648067728

ADDITIF

REGLEMENT PARTICULIER

Le règlement particulier de l'épreuve est complété par les dispositions ci-dessous :

ARTICLE 8 - ENGAGEMENTS

Les engagements aux épreuves des championnats vitesse et endurance ainsi que leurs paiements se feront exclusivement en ligne sur le site openbike25-occitanie.fr

- Engagement vitesse : 55€/course
 - Engagement vitesse hors délais: 75€/course (acceptés en fonction des places restantes)
 - Engagement famille : 55€ pour le parent + 40€ pour chaque enfant
 - 15€ supplémentaire pour l'inscription d'une seconde machine.
- Toute demande faite au club organisateur sans droit d'engagement sera considéré comme nulle.
Le droit d'engagement intègre le tarif de la location du transpondeur de 6€.

ARTICLE 9 - CONCURRENTS et MACHINES

Le CHAMPIONNAT de Ligue Occitanie de Vitesse OpenBike25 est ouvert aux pilotes titulaires d'une licence FFM en cours de validité de type: NCO, NJ et détenteur d'un CASM/guidon (Argent/Or) ou LJA. Le pilote disputant une épreuve avec une licence une manifestation apparaîtra au classement de l'épreuve ainsi qu'au classement général de la saison. Les concurrents mineurs devront être obligatoirement accompagnés d'une personne représentante légale ou mandatée.

Les machines devront répondre aux clauses du Règlement Technique Général et Particulier de la catégorie (cf. Règlement Technique et Général du Championnat).

LA CONFORMITE DE LA MACHINE EST SOUS L'ENTIERE RESPONSABILITE DU PILOTE.

ARTICLE 10 - VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES et TECHNIQUES

Ces vérifications débuteront le samedi 28 Septembre à partir de 14h.

ARTICLE 11 - PARC COUREUR

Il est rappelé aux concurrents que leurs motos et leurs matériels sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne peuvent en aucun cas invoquer la responsabilité civile du Club Organisateur en cas de vol ou de dégradation.

ARTICLE 12 - PADDOCK

Il est indiqué aux concurrents des courses organisées par le MOTO SPORT OCCITAN, que le paddock est un lieu de vie et de repos pour tous, en conséquence toute émission de bruit anormal, démarrage moteur... est interdit après 20h00; fête musicale après 22h30.
Tout participant devra prendre connaissance du Règlement Intérieur du Circuit et en particulier les règles imposées pour la Tranquillité Publique, le Respect de l'environnement et des personnes.
Nous vous rappelons que chaque pilote est responsable de ses accompagnateurs et que tout manquement à ces règles sera sanctionné, pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

ARTICLE 13 - CIRCULATION

Le déplacement des machines de course et des voitures devra se faire à l'allure du piéton ou au pas. Dès la sortie des stands, toute circulation moteur en marche est interdite. Tout contrevenant se verra passible d'une sanction par le Jury (cf. Règlement Administratif et Sportif Général du Championnat).

ARTICLE 14 - CHAMP D'APPLICATION DU PRESENT REGLEMENT

Ce règlement s'applique à toutes les épreuves organisées par le MOTO SPORT OCCITAN en Occitanie ainsi qu'à toutes les épreuves organisées dans une autre région dans le cadre exclusif du Championnat OpenBike 25 Occitanie. Par leur engagement à l'épreuve, les pilotes adhèrent à ce règlement ainsi qu'à tous les règlements complémentaires de la FFM.

Pour tout ce qui n'est pas prévu au présent règlement, les prescriptions de l'annexe Vitesse de la FFM.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 17/06/2024

VISA DE LA LIGUE

DATE: 17/06/2024

N. Arabeure



24/06/2024

VISA DE LA FFM

DATE: 05/09/2024
NUMÉRO: 24/0844



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

VITESSE

OPENBIKE
Occitanie 25

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB : MOTO SPORT OCCITAN

DATE :

LIEU :



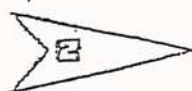
HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DUREE
08h00	08h30	Contrôles adm + techniques	TOUTES	0h30
09h00	09h20	Essais Chronométrés	Pocket + MiniOGP 115 - 160	0h20
09h25	09h45	Essais Chronométrés	V3	0h20
09h50	10h10	Essais Chronométrés	V4 - MiniOGP 190	0h20
10h15	10h35	Essais Chronométrés	V5 - V6	0h20
10h40	11h10	Démonstration 1		0h30
11h15	11h30	Manche 1	Pocket + MiniOGP 115 - 160	0h15
11h35	11h55	Manche 1	V3	0h20
13h30	13h50	Démonstration 2		0h30
14h00	14h20	Manche 1	V4 - MiniOGP 190	0h20
14h25	14h45	Manche 1	V5 - V6	0h20
14h50	15h20	Démonstration 3		0h30
15h30	15h45	Manche 2	Pocket + MiniOGP 115 - 160	0h15
15h50	16h10	Manche 2	V3	0h20
16h15	16h35	Manche 2	V4 - MiniOGP 190	0h20
16h40	17h00	Manche 2	V5 - V6	0h20
17h30		Remise des Prix	TOUTES	

PISTE DU PAYS DE L'AGENAIS

PISTE DE KARTING

CONTRAT FISA

22/06/2014



PLAN
DE LA PISTE,
ET DES
AMENAGEMENTS

Parc
Concerts

Tour de Contrôle
Cabine de Peintage

Passerelle

Pré
aquille

Porte
Départ

Porte
Arrivée

A et B
Acier inoxydable ternis

Espace réservé aux mécaniciens

LONGUEUR 1196 M

LARGEUR 8 M

ECHELLE 1/1250'

Santaires
1 x 5 m
accessibles aux
handicapés
joints étanches
à l'eau, chacune

Parking
Officiels
+
Public

emplacement
camion

postes commissions de
bicyclette + extincteurs
+ ambulances, chaises
avec protections pneus

CHATEAU RURAL

ENTREE

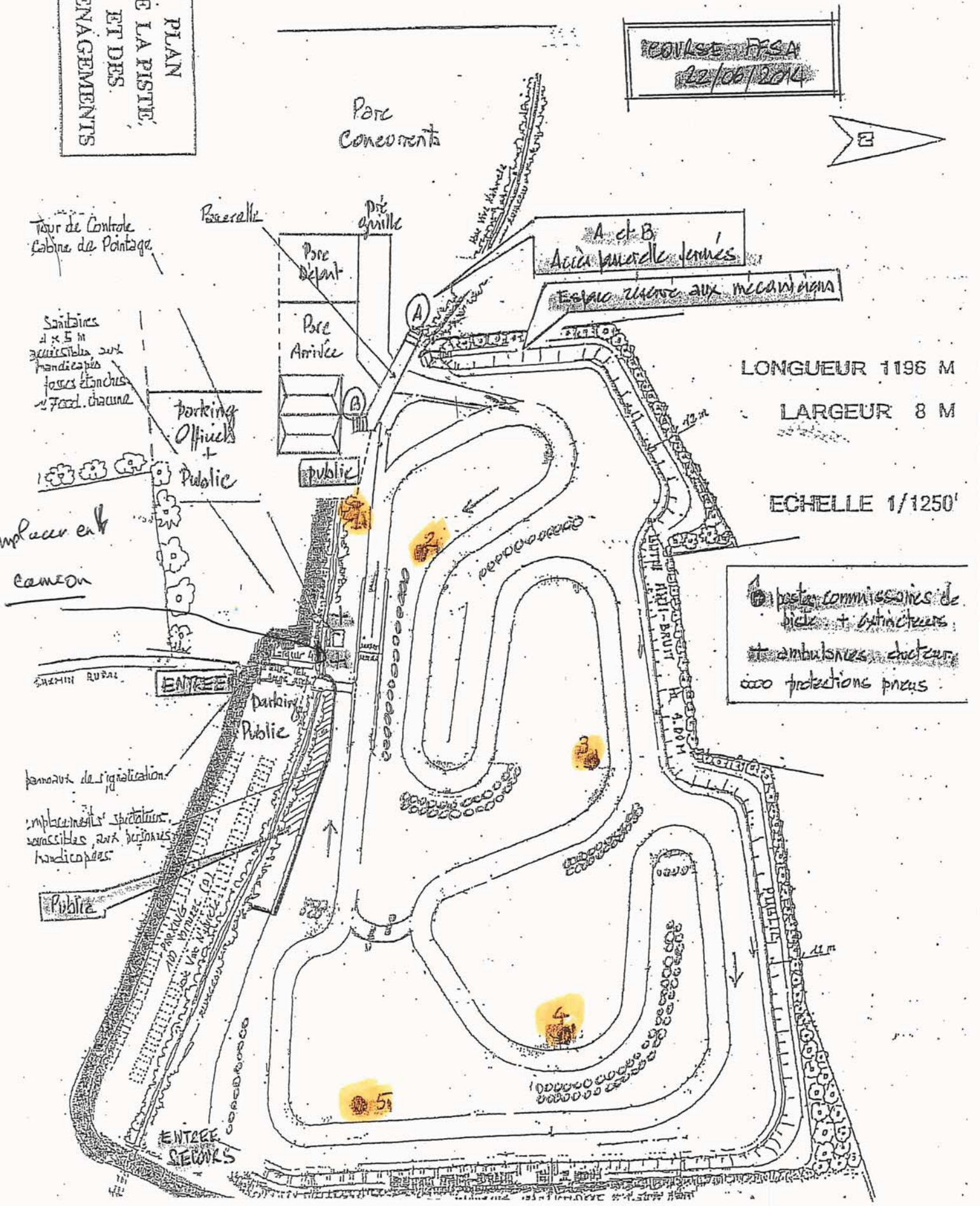
Parking
Public

panneau de signalisation

emplacements réservés
accessibles aux personnes
handicapées

Public

ENTREE
SÉNIORS





**Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation
de manifestations de véhicules terrestres à moteur**
(Articles A 331-17 et A 331-20 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

MOTO SPORT OCCITAN
324 AVENUE DES ETATS UNIS - 31200 TOULOUSE

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° garantissant l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur **CHAMPIONNAT OPENBIKE 25 OCCITABIE** se déroulant à **LAYRAC** du **29/09/2024** au **29/09/2024**.

Cette attestation est valable du **29/09/2024** à **08H00** au **29/09/2024** à **18H30**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à Mirepoix , le **20 juin 2024**

Pour la société,

Mathieu GODART
Directeur Général Délégué



Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
-Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage corporel</i> garanti	10 000 000 €	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage matériel</i> garanti	1 500 000€	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
Les risques environnementaux (Article 2 des conditions générales) :		
Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont :	500 000€	Néant
Le <i>préjudice écologique</i> (y compris les frais de prévention) et <i>responsabilité environnementale</i>	50 000€	

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de somme